



## HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus  
dans le système des Nations Unies  
en 1999-2000*****Table des matières***

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
I. Grands thèmes traités par l'Assemblée générale.....	1
II. Conseil économique et social (ECOSOC).....	4
1. Session de fond, 1999.....	4
2. Collaboration entre l'ECOSOC et les institutions de Bretton Woods .....	5
3. Mise en œuvre coordonnée et intégrée et suivi des principaux sommets et conférences des Nations Unies.....	6
III. Participation de l'OIT à d'importantes sessions organisées par les Nations Unies.....	7
1. Commission du développement social .....	7
2. Commission de la condition de la femme.....	8
3. Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes .....	8
4. Commission des droits de l'homme des Nations Unies et organes créés par traité.....	9
5. Comité administratif de coordination (CAC).....	10



## Introduction

1. Le Conseil d'administration a prévu de tenir une discussion générale annuelle sur les faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies. A l'instar de documents semblables soumis au Conseil d'administration depuis sa 259<sup>e</sup> session, le présent document contient un aperçu concis des activités du système des Nations Unies qui ont une incidence directe sur la participation de l'OIT. Comme au cours des années précédentes, l'accent est mis sur la participation active de l'Organisation aux programmes à l'échelle du système et aux activités des Nations Unies et de leurs institutions. Le document contient trois parties, qui portent sur tous les grands thèmes traités par l'Assemblée générale, sur les activités du Conseil économique et social et sur les contributions de l'OIT aux sessions ordinaires des organes des Nations Unies.

## I. Grands thèmes traités par l'Assemblée générale

2. La 54<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale s'est ouverte le 14 septembre 1999. Dans son rapport annuel à l'Assemblée, intitulé *Eviter la guerre, prévenir les catastrophes: le monde mis au défi*, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, met l'accent sur la sécurité des personnes et sur le rôle des Nations Unies dans la poursuite de la paix et de la sécurité dans le monde. A cet égard, il souligne la nécessité d'élaborer de meilleures stratégies d'intervention et de prévention pour s'attaquer aux causes profondes, et non pas simplement aux symptômes, de la guerre et de la pauvreté. La mondialisation empiète sur la souveraineté de l'Etat ainsi que sur les droits individuels et les libertés fondamentales, et le système des Nations Unies doit donc s'adapter à un monde dans lequel émergent de nouveaux acteurs, de nouvelles responsabilités et de nouvelles possibilités s'il veut être à même d'apporter une réponse adéquate aux crises politiques et humanitaires. Dans le cadre de l'engagement des Nations Unies à l'égard de l'intervention, le Secrétaire général a souligné l'importance de la diplomatie préventive, et notamment des capacités d'alerte rapide, de déploiement et de désarmement préventif, pour la sauvegarde efficace des droits de l'homme et pour la solution des questions humanitaires.
3. Dans ce contexte, l'OIT a défini son avantage comparatif dans le domaine de la promotion de l'emploi en tant que fondement de l'intervention dans les situations de crise, y compris le conflit armé, les catastrophes naturelles et les récessions économiques. Le Bureau est en train d'appliquer son Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction, qui vise à renforcer les capacités de réaction rapide et efficace de l'Organisation face aux diverses crises; il est prévu de collaborer avec d'autres institutions des Nations Unies qui travaillent dans ce domaine et avec la communauté internationale, le cas échéant <sup>1</sup>.
4. Au cours de la discussion générale du début de l'Assemblée générale – qui précède les discussions approfondies sur les questions inscrites à l'ordre du jour des commissions –, diverses délégations ont fait des déclarations portant notamment sur les questions économiques et sociales. De nombreux chefs de délégation ont saisi cette occasion de réfléchir sur l'état du développement du monde au cours de la deuxième moitié du siècle et

<sup>1</sup> Voir *Stratégies et activités de l'OIT concernant les problèmes sociaux et d'emploi en situation de crise* (document GB.277/ESP/2).

d'identifier les défis qu'il faudra relever au cours du prochain millénaire dans le cadre des Nations Unies. Contrairement à la discussion générale de l'année précédente, qui comprenait de nouvelles analyses substantielles des questions sociales et économiques mondiales, ainsi que des propositions d'initiatives très importantes, la discussion en 1999 est restée beaucoup plus neutre, mais elle a cependant insisté sur l'impact et les implications politiques de la mondialisation.

5. La majorité des orateurs, et notamment ceux qui venaient des pays en développement, ont exprimé leur préoccupation et leur appréhension face aux conséquences de la mondialisation. De toute évidence, il y a consensus sur la nécessité de veiller à ce que les bénéfices de la mondialisation – en termes de ressources, de marchés, de technologies et d'emploi – soient partagés équitablement entre les pays et les peuples. Pour ce faire, nombre d'orateurs ont admis qu'il fallait renforcer le système multilatéral. Plusieurs orateurs ont lancé un appel en faveur d'une approche nouvelle et mieux intégrée des programmes de l'Organisation des Nations Unies, qui refléterait l'idée inscrite par le Secrétaire général dans son rapport, selon laquelle les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales; cette idée est aussi celle du Directeur général de l'OIT.
6. Nombre de délégations ont estimé que la pauvreté est un facteur sous-jacent des conflits politiques, des crises humanitaires, de l'insécurité et de la détérioration de l'environnement. Par conséquent, son éradication est considérée comme l'un des principaux défis auxquels sera confrontée l'Organisation des Nations Unies au cours du nouveau millénaire; à cet égard, les délégations ont admis que la lutte contre la pauvreté exige une solidarité internationale véritable et une coopération mutuellement bénéfique entre pays développés et pays en développement. On a mis en lumière des mesures spécifiques relatives à la réforme du système financier international, à l'atténuation de la dette et à l'amélioration de l'accès au marché pour les pays en développement. Au nom de ces derniers, le G-77 a réaffirmé qu'il attache une grande importance à la décision prise par l'Assemblée générale d'organiser en 2001 un examen intergouvernemental et international de haut niveau sur le financement du développement. Dans la perspective de l'OIT, un certain nombre de délégations issues à la fois des pays en développement et des pays industrialisés ont souligné que l'emploi et les activités génératrices de revenus étaient une condition essentielle de l'atténuation de la pauvreté.
7. En 1999, l'Assemblée générale a célébré le dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est le traité du système des Nations Unies le plus largement ratifié. Pratiquement toutes les délégations se sont intéressées au malheureux sort des enfants et elles expriment un engagement croissant à l'égard de la protection de leurs droits, y compris de la proclamation de l'illégalité de l'utilisation des enfants dans les conflits armés ainsi que dans le monde du travail. La discussion sur ce thème a fait plusieurs références positives à la nouvelle convention de l'OIT (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui lance un appel en faveur de l'élimination des pires formes de travail des enfants, et au programme IPEC. Le Directeur général a rejoint le groupe qui a été créé lors de la séance d'ouverture de la discussion de la Troisième Commission sur les droits des enfants, et il a instamment demandé que la nouvelle convention de l'OIT soit ratifiée dans les plus brefs délais.
8. Nombre de délégations ont exprimé leurs graves préoccupations concernant la pandémie du VIH-SIDA et ses implications économiques et sociales, tout en soulignant l'importance d'une coopération mondiale accrue pour lutter contre la maladie. A cet égard, on a reconnu que la lutte contre le VIH-SIDA devrait également inclure des initiatives liées au monde du travail.

9. Au cours de la discussion générale, plusieurs chefs de délégation ont exprimé leur appréciation en général des travaux de l'OIT, dont la France, les Etats-Unis, l'Egypte, le Chili, le Belize, Madagascar et l'Union européenne. Ces déclarations reflétaient une reconnaissance accrue du rôle de l'OIT au sein du système des Nations Unies, s'agissant de traiter les questions sociales les plus pressantes telles que le chômage, les normes internationales du travail et le commerce mondial, l'impact de la mondialisation sur les emplois, la protection sociale, le droit des femmes sur le lieu de travail et l'abolition effective du travail des enfants.
10. Les délégations ont estimé notamment que le système des Nations Unies doit s'adapter aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, qu'ils soient politiques, économiques et sociaux, et renforcer ses capacités dans ces domaines clés. La décision prise par l'Assemblée générale au cours de sa 55<sup>e</sup> session de tenir une «Assemblée du millénaire» offre une chance unique d'examiner les travaux accomplis par le système et de préciser son rôle, s'agissant de relever tous ces défis. L'OIT est fermement décidée à faire de cette Assemblée du millénaire un succès car, selon le Directeur général, elle constitue, avec les processus de révision de Beijing+5 et de Copenhague+5 en 2000, une occasion extraordinaire pour le système des Nations Unies de bien préciser les grands problèmes d'aujourd'hui et de s'accorder sur les politiques à appliquer pour atténuer l'impact social de la mondialisation. Le point fort de l'Assemblée du millénaire sera le Sommet du millénaire qui s'ouvrira à l'ONU le 6 septembre 2000 et qui durera sans doute trois jours. Il offrira une occasion historique aux dirigeants du monde entier d'orienter ensemble le système pour qu'il puisse relever les défis de la mondialisation et de l'interdépendance au XXI<sup>e</sup> siècle. Entre les thèmes qui seront sans doute traités et qui sont pertinents au regard du mandat de l'OIT, on peut citer les droits de l'homme et le développement durable, et l'élimination de la pauvreté. Dans le cadre des travaux préparatoires, des organisations de la société civile, en collaboration avec le système des Nations Unies, tiendront un «Forum du millénaire» au siège des Nations Unies, du 22 au 26 mai 2000.
11. Au cours de la 54<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, l'ordre du jour de la Deuxième Commission (questions économiques et financières) a fourni à l'OIT l'occasion de prononcer un certain nombre de déclarations de fond concernant les implications sur l'emploi et la politique sociale des thèmes de la politique macroéconomique, tels que les finances, le commerce et la dette extérieure, et de mettre en lumière la dimension sociale de la mondialisation et de l'interdépendance. Parmi les questions au sujet desquelles la commission a spécifiquement demandé à l'OIT de fournir des informations techniques et des éclaircissements, on peut citer la création de l'emploi et sa répartition entre les pays et les personnes et l'accroissement des différentiels de salaires entre les travailleurs qualifiés et les travailleurs non qualifiés dans le contexte de la mondialisation. L'OIT a été mentionnée spécifiquement dans des résolutions adoptées par la Deuxième Commission sur les thèmes du développement durable et de la coopération économique internationale, de la mise en valeur des ressources humaines et de la migration internationale.
12. Comme lors des années précédentes, les questions à l'ordre du jour de la Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) abordaient un éventail de thèmes relevant directement du mandat social de l'OIT, dont les droits de l'homme, l'avancement des femmes, la promotion et la protection des droits de l'enfant et l'élimination de la discrimination. L'ordre du jour de cette commission était centré sur les politiques visant à réduire les inégalités et la pauvreté, sur les questions relatives aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. La commission a étudié un rapport du Secrétaire général sur le statut et le rôle des coopératives, ce qui a fourni une autre occasion à l'OIT de participer à la discussion sur un thème pour lequel elle est compétente et possède une longue expérience. Elle s'est également exprimée au sein de la Troisième Commission sur les questions relatives aux peuples indigènes, aux

jeunes et aux personnes âgées, à l'avancement des femmes et aux droits de l'enfant. En outre, comme cela a déjà été dit, le Directeur général a participé personnellement à une réunion de haut niveau organisée par cette commission pour ouvrir le débat sur la promotion et la protection des droits de l'enfant.

## **II. Conseil économique et social (ECOSOC)**

- 13.** L'interaction de l'OIT avec les Nations Unies a lieu principalement dans le cadre du Conseil économique et social (ECOSOC), principal organe de l'Organisation des Nations Unies chargé des problèmes de politique générale et des activités opérationnelles intéressant directement l'OIT et ses mandants tripartites.

### **1. Session de fond, 1999**

- 14.** Le principal angle d'attaque du programme de travail de l'ECOSOC en 1999 a été la réduction de la pauvreté. C'est ce qui apparaît dans le thème du groupe de haut niveau du Conseil qui a regroupé les importants objectifs de l'OIT que sont la création d'emplois et l'égalité entre les sexes en tant que composante majeure de la lutte contre la pauvreté. Le thème adopté par le Conseil pour le groupe de haut niveau de sa session de fond en 1999 a été «Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté: l'autonomisation et la promotion de la femme». L'OIT a été désignée comme l'institution chef de file pour la préparation du rapport du Secrétaire général sur ce thème. Le Directeur général a été invité par le Secrétaire général des Nations Unies et a donné un discours d'orientation sur ce rapport au Conseil à Genève en juillet 1999. Un dialogue sur le plan de l'action et des discussions sur les importants faits nouveaux intervenus dans l'économie mondiale ont suivi, auxquels ont participé des intervenants, dont le directeur général du Fonds monétaire international, le président de la Banque mondiale, le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le directeur responsable de l'Organisation mondiale du commerce. Les discussions qui ont suivi ont été riches et variées, avec la participation pour la première fois de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) dans les travaux du Conseil. Le groupe de haut niveau a adopté un communiqué ministériel soulignant l'importance de l'emploi productif et de la promotion des femmes dans les stratégies tendant à éliminer la pauvreté.
- 15.** Le Directeur général a également présidé un groupe de discussion de haut niveau de l'ECOSOC organisé par l'OIT à Genève durant le Groupe de haut niveau sur «les politiques nationales et la coopération internationale pour la croissance orientée vers l'emploi et leurs effets sur la réduction de la pauvreté et l'égalité entre les sexes». En outre, le Centre international de formation de l'OIT (Turin) a accueilli un autre groupe de l'ECOSOC sur le développement des qualifications et l'emploi avant le début du groupe de haut niveau à l'occasion duquel le Directeur général était également présent.
- 16.** D'autres groupes de la session de fond de l'ECOSOC en 1999 se sont penchés à des niveaux divers sur différents thèmes: le renforcement des capacités nationales pour la suppression de la pauvreté, le développement en Afrique, les crises humanitaires et enfin la construction de la paix après les conflits. Grâce à la participation active de l'OIT en 1999 dans les travaux de l'ECOSOC, il a été possible de promouvoir une stratégie intégrée et cohérente à l'échelle du système des Nations Unies pour les questions intersectorielles liées aux problèmes mondiaux que sont le développement et l'égalité entre les sexes.

## 2. Collaboration entre l'ECOSOC et les institutions de Bretton Woods <sup>2</sup>

17. Les réunions de haut niveau réunissant l'ECOSOC et les institutions de Bretton Woods figurent en bonne place parmi les faits marquants de l'ECOSOC en 1999. Comme cela a été indiqué au Conseil d'administration en 1999 <sup>3</sup>, on peut rappeler que la première réunion spéciale de ce type a eu lieu au siège des Nations Unies en avril 1998.
18. En 1999, trois réunions spéciales se sont tenues entre l'ECOSOC et les institutions de Bretton Woods durant lesquelles l'OIT a été invitée en tant qu'institution spécialisée de l'ECOSOC. La première réunion s'est déroulée au début de février, lorsque les ambassadeurs de l'ECOSOC ont accueilli le président et le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale; les débats ont porté essentiellement sur deux questions: 1) une proposition du président de la Banque mondiale en vue d'un «cadre de développement intégré» comportant une collaboration entre la Banque et les institutions des Nations Unies tant au niveau des principes que de l'action; et 2) le financement du développement sur la base d'un rapport intitulé «Towards a New International Financial Architecture» (Vers une nouvelle architecture financière internationale) préparé par le Comité exécutif des affaires économiques et sociales des Nations Unies. La réunion a donné lieu à un échange de vues franc et animé sur la collaboration entre le système des Nations Unies et la Banque mondiale pour faire face aux défis de l'élimination de la pauvreté et du développement à l'heure de la mondialisation.
19. La deuxième réunion de haut niveau entre l'ECOSOC et les institutions de Bretton Woods a eu lieu à New York le 29 avril 1999; y ont participé des représentants du comité intérimaire et du comité du développement en tant que décideurs de la Banque et du Fonds et des ambassadeurs de l'ECOSOC. La réunion a pris la forme d'un groupe de ministres des finances sur le thème: «fonctionnement des marchés financiers internationaux et stabilité du financement du développement». Cette question a été discutée dans le cadre du processus de la mondialisation et a porté, en particulier, sur «les moyens de maximaliser les avantages et de réduire le plus possible les répercussions négatives de la mondialisation et de l'interdépendance». La réunion a également examiné le rôle des institutions de Bretton Woods dans la planification et l'organisation du projet de conférence des Nations Unies sur le financement du développement en 2001.
20. L'ECOSOC et les institutions de Bretton Woods se sont rencontrés une troisième fois en 1999 à l'occasion d'une réunion conjointe réunissant des ambassadeurs de l'ECOSOC et le Directeur général et les administrateurs du FMI à New York, le 28 octobre. Antérieurement à cette réunion, le FMI avait accueilli les ambassadeurs de l'ECOSOC à Washington au mois de juin. Les débats de New York ont été centrés en particulier sur l'élimination de la pauvreté et l'Initiative PPTE dans le contexte des conditions économiques mondiales actuelles. Les participants ont souligné l'importance de l'emploi productif et d'une création d'emplois accélérée et durable accompagnée de la croissance économique pour réduire la pauvreté. La réunion a reconnu la nécessité d'une participation accrue des pays en développement dans la gestion de l'économie mondiale et du système financier international. A cet égard, une coopération entre le système des Nations Unies et le FMI a été jugée essentielle, y compris pour les programmes sociaux entrant dans le mandat de l'OIT.

<sup>2</sup> Voir aussi: *Les relations entre l'OIT et les institutions de Bretton Woods*, documents GB.277/ESP/4 et GB.277/ESP/5.

<sup>3</sup> Document GB.274/7.

21. En plus de la série de sessions interactives entre l'ECOSOC et les institutions de Bretton Woods, le Secrétaire général des Nations Unies a fait une déclaration lors d'un séminaire conjoint FMI /Banque mondiale durant les réunions annuelles des institutions de Bretton Woods à Washington en septembre 1999. A cette occasion, le Secrétaire général a appelé l'attention sur le problème mondial de l'emploi et ses effets sur les déshérités et a invité les institutions multilatérales à jouer un rôle de premier plan dans la création des emplois nécessaires, estimés à deux milliards, dans le cadre du processus de mondialisation. Le Secrétaire général a expressément reconnu et salué le savoir-faire de l'OIT dans l'aide aux Etats Membres à faire face à leurs engagements concernant l'emploi pris dans le cadre du Sommet mondial pour le développement social.

### **3. Mise en œuvre coordonnée et intégrée et suivi des principaux sommets et conférences des Nations Unies**

22. Depuis la publication de ses Conclusions concertées en 1995, l'ECOSOC a encouragé et coordonné une stratégie intégrée au sein du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des conclusions des principaux sommets et conférences des Nations Unies des années quatre-vingt-dix. En 1999, les discussions de l'ECOSOC se sont concentrées sur les examens quinquennaux des principales conférences des Nations Unies. Les travaux ont abouti à des points de vue partagés; certains doutaient que les buts et objectifs fixés puissent être atteints dans les délais en raison de revers essuyés dans certains domaines, tandis que d'autres étaient plus ou moins optimistes quant à l'évolution dans un certain nombre de domaines basés sur les efforts concertés des gouvernements et de l'aide internationale. Ce qui intéresse directement l'OIT c'est l'évolution dans la lutte contre la pauvreté et le chômage et la promotion des femmes, ainsi que l'égalité entre les sexes, qui sont les principaux domaines d'intérêt des examens quinquennaux, tant du Sommet mondial pour le développement social que de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995).
23. Les préparatifs en vue des sessions spéciales de l'Assemblée générale sur Copenhague+5 et Beijing+5<sup>4</sup> ont permis à l'OIT de renforcer ses relations avec le secrétariat des Nations Unies et d'autres institutions spécialisées, ainsi qu'avec les commissions techniques pertinentes de l'ECOSOC, notamment la Commission du développement social et la Commission de la condition de la femme. Le suivi de Copenhague et de Beijing a également renforcé le partenariat croissant entre l'ECOSOC et le Comité administratif de coordination (CAC). Le Directeur général, en tant qu'ancien président de l'ECOSOC et que membre actuel du Comité administratif de coordination, a joué un rôle déterminant en 1999 dans l'orientation et la coordination des travaux du comité sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social et d'autres conférences des Nations Unies, ainsi que dans l'amélioration de l'interaction entre les institutions du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du suivi des conférences.
24. Comme cela a été signalé à la Commission de l'emploi et de la politique sociale du Conseil d'administration en novembre 1999 et à la présente session<sup>5</sup>, le Bureau a apporté des contributions non négligeables à la commission préparatoire pour Copenhague+5 à

<sup>4</sup> Maintenant intitulés respectivement *Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation* (Genève, 26-30 juin 2000) et *Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle* (New York, 5-9 juin 2000). Voir aussi documents GB.277/ESP/3, GB.277/5/1 et GB.277/5/2.

<sup>5</sup> Document GB.277/ESP/3.

l'occasion de sa première session de fond en mai 1999 ainsi que durant les consultations qui ont suivi entre les sessions en 1999 et 2000. De manière analogue, l'OIT a participé activement à la préparation de l'examen quinquennal de la suite donnée aux recommandations de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. A titre d'exemple, le Bureau a apporté une contribution appréciable à l'*Etude mondiale de 1999 sur le rôle des femmes dans le développement: la mondialisation et ses conséquences sur les femmes et l'emploi*, principal document pour *Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle*.

25. L'ECOSOC a fourni des avis sur des thèmes transversaux relatifs aux examens quinquennaux à venir de la suite donnée aux recommandations des deux conférences mondiales, et à cet égard a adopté le rapport préparé pour le groupe de haut niveau de l'ECOSOC de 1999, intitulé *Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté: l'autonomisation et la promotion de la femme* en tant que contribution aux examens quinquennaux, tant de Beijing que de Copenhague. Par ailleurs, des mesures ont été adoptées dans le cadre des Nations Unies pour améliorer la coordination des préparatifs des deux examens à venir; les bureaux des deux comités préparatoires ont été encouragés à se consulter pour éviter les doubles emplois et assurer la fécondation en commun des idées et des initiatives. A l'OIT même, des préparatifs pour les examens de Beijing et de Copenhague sont également abordés d'une manière intégrée et coordonnée.
26. Enfin, l'ECOSOC a souligné la nécessité de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires auprès de l'ensemble des sources pour mettre en œuvre les résultats des conférences à l'échelon national. Tout en reconnaissant l'importance déterminante des ressources domestiques, le Conseil a réaffirmé l'engagement d'atteindre sans délai l'objectif convenu des Nations Unies de l'aide publique au développement, en notant que celle-ci avait continuellement diminué au cours des cinq dernières années.

### **III. Participation de l'OIT à d'importantes sessions organisées par les Nations Unies**

#### **1. Commission du développement social**

27. La 38<sup>e</sup> session de la Commission du développement social s'est tenue à New York du 8 au 17 février 2000. Parmi les sujets traités par cette commission technique de l'ECOSOC présentant un intérêt pour l'OIT, on peut citer la promotion de l'emploi, la justice sociale, la protection sociale, l'égalité et la participation. Cette commission s'est également vu confier la responsabilité du suivi du Sommet mondial pour le développement social, y compris l'examen de la mise en œuvre des résultats du Sommet. Les résultats des travaux de la commission sont publiés dans un document séparé<sup>6</sup>. L'OIT a également fait une déclaration à la commission sur ses instruments et obligations concernant l'intégration sans discriminations des personnes handicapées dans la main-d'œuvre productive. Cette intervention fait suite à la présentation du rapport du rapporteur spécial de la Commission du développement social pour les handicapés.

<sup>6</sup> Document GB.277/ESP/3 (Add.1).

28. Durant la session, l'OIT a également contribué à un échange avec les organisations non gouvernementales sur leur rôle dans l'examen et l'évaluation du Sommet social; elle a également fourni des informations sur son Programme focal sur la sécurité socio-économique au XXI<sup>e</sup> siècle, le Programme mondial sur le travail décent et les préparatifs pour Geneva 2000. Enfin, avec la participation de l'OIT, la commission a décidé que le thème prioritaire de sa 39<sup>e</sup> session en février 2001 serait «l'amélioration de la protection sociale et la réduction de la vulnérabilité dans le contexte de mondialisation».

## 2. Commission de la condition de la femme

29. L'OIT était représentée lors des 43<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup> sessions de la Commission de la condition de la femme tenues à New York du 1<sup>er</sup> au 19 mars 1999 et du 28 février au 17 mars 2000, respectivement. Durant ces deux occasions, la dernière partie de la réunion de la commission a servi de session du comité préparatoire pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000 intitulée *Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. L'OIT a aussi pris part à la deuxième session du comité préparatoire pour *Les femmes en l'an 2000* qui s'est également tenu à New York du 2 novembre au 3 décembre 1999. Etant donné son engagement dans la promotion de l'égalité des droits des travailleuses et de l'égalité entre les sexes, le Bureau a accordé un degré élevé de priorité aux préparatifs pour *Les femmes en l'an 2000*. L'OIT a apporté une contribution technique de premier plan dans les conclusions des deux dernières sessions de la Commission de la condition de la femme ainsi que des contributions spécifiques aux matériels pour *Les femmes en l'an 2000*.
30. L'OIT a régulièrement participé aux sessions officielles et aux réunions officieuses du Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes (IACWGE) du Comité administratif de coordination durant les années mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf et deux mille. Elle a soumis des rapports à l'IACWGE sur les bonnes pratiques, l'analyse de l'impact selon le sexe et les méthodes de formation en matière d'égalité entre les sexes, et elle a continué à collaborer activement avec la Division de la promotion de la femme des Nations Unies pour des activités nationales et régionales concernant principalement les résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La participation à des sessions de la Commission de la condition de la femme et à des réunions du Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes offre à l'OIT une occasion unique d'informer un groupe important et concerné au sein du système des Nations Unies, de même que les Etats Membres sur les mesures adoptées par le Bureau pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

## 3. Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

31. La 21<sup>e</sup> session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a eu lieu à New York du 7 au 25 juin 1999 et a examiné des rapports en provenance des pays suivants: Géorgie, Royaume-Uni, Belize, Népal, Espagne, Irlande et Chili. L'OIT était représentée à cette session et a participé aux discussions sur les rapports nationaux en fournissant des informations et des clarifications sur la base d'études du BIT et de rapports de la commission d'experts du BIT.
32. L'OIT était représentée lors de la commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption du CEDAW (New York, 7 juin 1999) à l'occasion duquel un message de félicitation du Directeur général a été transmis. Le 6 octobre, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard

des femmes après son approbation par la Commission de la condition de la femme en mars 1999. En ratifiant le Protocole facultatif, tout Etat reconnaît la compétence du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) pour recevoir et examiner les plaintes en violation des droits protégés par la convention présentées par des personnes individuelles et des groupes relevant de sa juridiction. Le comité s'est appuyé par le passé sur des contributions de l'OIT pour obtenir des informations sur des cas où les droits des femmes étaient bafoués, notamment sur le lieu de travail.

33. La 22<sup>e</sup> session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a eu lieu à New York du 17 janvier au 4 février 2000. Le comité a examiné des rapports en provenance de divers Etats parties dont les suivants: Inde, Jordanie, République démocratique du Congo, Myanmar, Burkina Faso, Luxembourg, Allemagne et Bélarus. L'OIT a donné une présentation orale lors d'une session à huis clos du comité en résumant les réponses de l'OIT aux rapports nationaux, y compris la situation concernant le Myanmar. Durant cette session, la commission d'experts a soulevé un certain nombre de questions relatives à l'emploi auxquelles l'OIT a répondu. En particulier, le comité a également soulevé des questions concernant la protection de la maternité auxquelles l'OIT a répondu en se référant aux conventions et recommandations pertinentes, ainsi qu'à la révision proposée de la convention et de la recommandation sur la protection de la maternité qui entrera dans sa deuxième discussion à la prochaine session de la Conférence internationale du Travail en juin 2000. L'OIT a été invitée à faire une déclaration sur la protection de la maternité à la 24<sup>e</sup> session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en janvier 2001.

#### **4. Commission des droits de l'homme des Nations Unies et organes créés par traité**

34. En 1999, l'OIT a continué à travailler avec les Nations Unies sur des questions d'intérêt commun liées aux droits de l'homme. Les deux institutions ont coordonné leurs efforts pour superviser les obligations découlant des instruments des droits de l'homme tout en préparant un développement des activités conjointes en vue de mesures pratiques. Comme les années précédentes, l'OIT a également participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à sa Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et à leurs groupes de travail respectifs. Ces activités servent en particulier à faire en sorte que ces organes tiennent compte des travaux de l'OIT sur les mêmes questions, par exemple les travailleurs migrants, le travail des enfants, les peuples indigènes et tribaux et le droit au développement. Pour contribuer à cet objectif, l'OIT a convoqué une session d'information sur les droits de l'homme à l'intention des missions à Genève, afin de donner un aperçu des préoccupations de l'OIT en la matière brièvement avant la session de 1999 de la Commission des droits de l'homme. Quelque 80 missions ont participé à cette session, et cette dernière devrait être répétée périodiquement.
35. L'OIT a aussi continué à travailler en étroite collaboration avec les organes créés par traité des Nations Unies, à savoir ceux créés pour superviser l'application d'un certain nombre d'instruments des droits de l'homme des Nations Unies. On peut citer le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Protocole facultatif, et les instruments concernant la discrimination contre les femmes, les droits de l'enfant et la discrimination raciale. Dans chacun des cas, elle fait connaître les préoccupations exprimées par les organes de contrôle de l'OIT sur le rapport du pays à l'examen, ce qui aboutit souvent à ce que l'organe créé par traité des Nations Unies propose au gouvernement de ratifier des conventions de l'OIT ou d'avoir recours à l'assistance technique de l'OIT. Par ailleurs, l'OIT a continué à

collaborer avec le Haut Commissariat (des Nations Unies) aux droits de l'homme en soulignant l'importance des institutions nationales en matière de droits de l'homme. A cet égard, l'OIT est prête à fournir des conseils et une assistance technique pour la création et le renforcement des institutions nationales visant à traduire les normes internationales sur les droits de l'homme en lois politiques et pratiques nationales.

## **5. Comité administratif de coordination (CAC)**

- 36.** Au cours de 1999, d'importants progrès ont été obtenus dans le sens d'une interaction plus intensive et améliorée entre le CAC et l'ECOSOC (et ses commissions techniques et régionales). Comme mentionné plus haut, ceci est particulièrement visible dans le suivi des grandes conférences des Nations Unies. Comme en 1998, le CAC s'est penché sur un certain nombre de thèmes transversaux découlant de conférences mondiales. Les thèmes du développement durable, de l'égalité entre les sexes et de la pauvreté ont présenté un grand intérêt pour l'OIT.
- 37.** Les discussions avec les organes du CAC en 1999 ont également porté sur divers sujets: la situation en Afrique; les indicateurs de base pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre du suivi des conférences; enfin, l'adoption d'une déclaration sur la réduction de la pauvreté et l'égalité entre les sexes.
- 38.** Un important événement au sein du CAC en 1999 est l'accord en vertu duquel les résultats de ses activités, notamment ceux concernant le suivi des conférences, devraient non seulement soutenir la coordination de mesures par l'ECOSOC et les organismes des Nations Unies, mais aussi servir à promouvoir les décisions de soutien mutuel par les conseils d'administration des institutions du système. A cet égard, le CAC a encouragé ses membres à faire participer leur conseil d'administration à la solution des problèmes à l'échelle du système pour les familiariser avec les positions et les points de vue du CAC sur les questions transversales telles que le développement, la pauvreté et l'égalité entre les sexes.
- 39.** Avec l'achèvement des travaux des trois équipes spéciales du CAC, la responsabilité d'un suivi coordonné des conférences s'est étendue à certains organes subsidiaires du CAC auxquels l'OIT participe activement, en particulier le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO), le Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes (IACWGE) et le Comité interinstitutions du développement durable (IACSD). A titre d'exemple, le Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes a adopté un rapport du CAC concernant le suivi des principales conférences de l'ONU pour servir de base à des directives qui ont été envoyées à l'ensemble des coordonnateurs résidents des Nations Unies et aux représentants des organismes sur le terrain. Ces trois organes subsidiaires du CAC ont joué un rôle décisif, avec la collaboration du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, dans la préparation de directives pour la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et du Bilan commun de pays (CCA) à l'échelon national.
- 40.** A la suite de la session d'avril 1999 du CAC, le Directeur général a pris part, avec le Secrétaire général des Nations Unies et les chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies, à une retraite sur le Mont Pèlerin, près de Genève, à l'invitation du gouvernement de la Suisse. Les participants se sont penchés sur l'identification des défis qui attendent la communauté internationale dans les dix années à venir, un recueil d'objectifs devant être suivi par l'ensemble du système, les limitations ou les contraintes pour relever ces défis et les mesures que le système dans son ensemble devrait prendre pour surmonter les

difficultés et faire face aux défis à venir. La discussion en plénière qui a clôturé la retraite a souligné l'importance de fixer des objectifs clairs et de travailler efficacement dans leur direction. Les Nations Unies ont été engagées à défendre un ordre du jour simple sur la base du résultat des conférences mondiales, et le Secrétaire général a été prié de mener une campagne permettant d'atteindre les objectifs de cet ordre du jour. Il faudrait fixer des objectifs atteignables à l'aune desquels le système des Nations Unies pourrait se situer et inciter les mandants à travailler ensemble vers des résultats. Les Nations Unies, en parvenant à ces objectifs, ne pourraient que renforcer leur crédibilité.

41. En poursuivant le processus d'examen au sein du CAC, le Secrétaire général a décidé de créer une équipe chargée de recueillir les points de vue individuels des membres du CAC. Cette équipe a rendu visite au Directeur général en février 2000, et les résultats des consultations seront présentés lors d'une session à venir du CAC.

Genève, le 2 mars 2000.